

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 21 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 29 novembre 2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 4 décembre 2023</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 13 décembre 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Nicolas CHOCHOY</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT</p> <p>Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER</p>
---	--

2023/43

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS DES
SERVICES DE LA CAPSO**

Conformément à l'article L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rappelle que les rapports annuels suivants doivent être présentés au conseil municipal lorsqu'il y a délégation de service public à un établissement public de coopération intercommunale avant le 31 décembre 2023.

Les rapports sont mis à disposition uniquement au siège de la CAPSO.
Pour toute demande de consultation reçue en mairie, la CAPSO transmettra les documents par voie électronique pour transmission aux demandeurs.

Conformément aux articles D224-5 du CGCT, Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les différents rapports et le tableau récapitulatif par commune qui sont en ligne compte tenu de l'épaisseur des mémoires :

- Eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Déchets ménagers

Le Conseil Municipal prend acte de ces différents rapports approuvés par le Conseil Communautaire de la CAPSO. Ils seront mis à la disposition du public qui en sera averti par voie d'affichage.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément
à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la
loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,

Laurent DENIS

